

## **PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai 2024 à 20h, le Conseil Municipal de cette Mairie, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel, maire.

### **Etaient présents :**

JG Masson, G Pruvost, R Blondel, A Defevre, G Jamez, R.Lemaire, B.Fruleux , C. Chrétien, D Roussel, , T Ingelaere, M Delattre, J Mouchon, N Gernez

**Absents, procuration donnée :** V Lagache (procuration donnée)

### **Conseil municipal du 23 mai 2024**

#### **Ordre du jour**

- Approbation PV réunion du 18 avril
- Contrat d'objectifs avec la médiathèque du Nord
- Retour sur la concertation administrative et enquête publique PLU3 et prise en compte des remarques de la commune
- Retour sur les remarques de la commune sur le RLPI (zone ZP4)
- Commission vie scolaire : accueil mercredi, remplacement poste périscolaire, tarifs
- Convention effacement des réseaux aériens pour la rue de l'église
- Convention commerces ambulants
- Point travaux STL, étage mairie, vidéoprotection
- Grands projets : retour sur l'AMI Lieu partagé, adhésion solaire en Nord, dispositif village d'avenir
- Organisation des élections européennes
- Festivités / animations : mai à vélo, foulées des Weppes, fête du village, commémoration, camping centre de loisirs...

#### **✓ *Approbation PV réunion du 18 avril***

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

✓ **Contrat d'objectifs avec la médiathèque du Nord**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du contrat d'objectifs niveau 1 avec la médiathèque du Nord.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce dernier.

*Délibération 2024-05-001*

✓ **Retour sur la concertation administrative et enquête publique  
PLU3 et prise en compte des remarques de la commune**

Suite au retour de l'enquête publique et la concertation administrative, les 3 remarques ci-après ont été prises en compte.

2 zones N étaient concernées sur Fromelles par un passage en zone A  
[https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/Transmission\\_aux\\_communes/Info\\_reserve/I\\_NFO\\_FROMELLES.pdf](https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/Transmission_aux_communes/Info_reserve/I_NFO_FROMELLES.pdf)

Après échanges avec la MEL, ces modifications de zonage ont été annulées.

« - 2 zonages UVD 4.2.1 et UVD 6.1.1 applicables à Fromelles, qui prévoient un coefficient de pleine terre de 30% pour l'habitat et les autres activités tertiaires.  
- L'étiquette de la zone UVD 1.1.1 a bien été ajoutée à la carte de destination des sols  
- Les parcelles classées en N, et dont le reclassement en A a été envisagé en application de la réserve 1 de la commission d'enquête (cf documents ci-dessous), seront maintenues en zonage N. En effet, elles n'ont plus d'usage agricole depuis plusieurs années et ne sont pas non plus couvertes par un bail agricole. »

Par ailleurs, il faudra travailler sur les prochaines modifications :

- Modification simplifiée du PLU version 3.1 : il n'y a pas de changement de type de zonage. Il y aura lieu de prévoir les corrections et ajustements. Un bâtiment de ferme doit être identifié pour l'IBAN. Les demandes sont à déposer pour la fin de l'année. L'arrêt du PLU 3.1 est prévu à fin 2025.

La Révision du PLU4 doit intervenir avant 2028. Il y a nécessité de travailler dès ce mandat : Réflexion sur les prochaines zones à urbaniser, mise en place des projets garantissant la mixité sociale avec les contraintes de la loi ZAN (compte foncier plus réduit), prochaines constructions mises en œuvre en 2030.

✓ **Retour sur les remarques de la commune sur le RLPI (zone ZP4)**

La demande faite lors de la précédente réunion a été prise en compte (secteur autour du cimetière du bois du faisan en zone protégée en ZP4), la carte a été modifiée.

✓ **Commission vie scolaire :**

Bilan de l'Accueil du mercredi :

- 30 à 40 enfants sont accueillis le mercredi (Il n'y a plus qu'un seul créneau pour la baby gym, 2 créneaux pour l'art plastique, et 1 groupe d'échecs).

Des propositions pour la rentrée sont à étudier :

- Echecs intégrés à l'ACM (hors ceux qui viennent que pour l'heure d'échecs).  
On valide l'inscription à la carte pour les échecs par période. Ceci a déjà été testé avec 1 ou 2 enfants sur l'année scolaire, avec succès.
- Théâtre et escrime -> Une rencontre avec Caroline Luchier est à prévoir afin d'envisager d'intégrer une ou plusieurs de ses activités dans l'ACM, pour une meilleure coordination des horaires.  
La CAF exige que les activités puissent être à la carte. Il reste à voir si cela est compatible avec le théâtre ou l'escrime. Une Déclaration jeunesse et sport est à refaire.

Une étude pour une extension de l'accueil à la journée est en cours : plusieurs familles sont intéressées pour 19 enfants. Pour atteindre un seuil de fonctionnement optimal, il faut être autour de 24 enfants par mercredi. Une proposition d'ouvrir les inscriptions à la commune d'Aubers a été faite afin de mutualiser. Une réunion est prévue le 27 mai.

Décomposition de la journée :

L'accueil serait ouvert de 8h à 18h, à affiner en fonction des besoins des parents.

Repas : Il n'y aurait pas de cantine, un pique-nique serait amené par chaque enfant

Horaires : **Matin** = 8h00-9h00 : garderie - 9h00-12h00 : activités .12h00-12h30 : garderie - 12h30-13h30 : repas

**Après-midi** = 13h30-17h00 : activités - 17h -18h30 : garderie.

Les animateurs seraient en priorité du personnel communal, mais cela nécessitera de réaffecter les tâches du personnel en poste pour respecter les 35h par semaine (par exemple, ménage école ou salle de sport), voire de déplacer les heures d'exécution de ces tâches (école prise toute la journée du mercredi).

Renfort poste agent technique communal.

Le recrutement a abouti. Le contrat du nouvel agent technique Louis Demande, commencera le 1<sup>er</sup> juillet au grade d'adjoint technique, pour une durée d'un an, renouvelable.

Remplacement poste périscolaire :

Le poste de Marie serait remplacé à l'identique, à l'exception du mercredi matin / après-midi (suivant l'ACM). Marie se propose de renforcer l'équipe le midi dans le cadre du cumul emploi-retraite entre 11h45 et 14h (la faisabilité reste à valider).

Cantine :

L'équipe périscolaire voit pour une diversification du pain. Il y a lieu d'insister au niveau de l'information pour la rentrée sur la nécessité pour les parents de réserver les repas.

Il est proposé de renouveler de manière expresse le marché de restauration collective (2 ans + 1 de reconduite possible). Cela permettra de préparer le cahier des charges du futur marché avec de nouvelles perspectives :

- Amélioration qualitative après prise en compte des exigences EGALIM
  - Mise en place éventuelle de la cantine à 1€ si financement de l'Etat.
- Pour cela il faudra remplir les conditions :
- La commune doit être en DSR péréquation (condition remplie)
  - Avoir mis en place une grille tarifaire à 3 tranches (une inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€)
  - Proposer un tarif inférieur ou égal à 1€ pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1000€
  - Mettre en œuvre une délibération de cette décision de tarification sociale

Il est possible de bénéficier d'un financement de 3 € voir 4€ si on répond aux exigences EGALIM.

Aujourd'hui les parents paient 3.90€. Demain, ils paieraient au maximum 1€. La commune pourrait percevoir 3 ou 4€ d'aide de l'Etat.

Cette mesure n'est que temporaire et donc réversible si les financements de l'Etat sont supprimés. Il sera important de le rappeler aux parents chaque année.

Demande est faite pour lancer le projet et en finaliser l'étude. Mise en place au plus tôt en 2025.

#### Idée de grille de tarifs de la cantine à 1€ (donné à titre indicatif)

>1100 € : 1€

<1100 € : 0.95€

<900 € : 0.90 €

<700 € : 0.80 €

#### Tarifs pour septembre 2024 - Délibération 2024-05-002

Proposition d'augmenter les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre.

Cantine : 3.90 € -> 4€.

Garderie : unité : 3.4 € -> 3.5€

Forfait par période, matin et/ou soir :

1 enfant : 85€ -> 87€

2 enfants : 135€-> 138 €

3 enfants et + 170€ -> 174 €

## Mercredis

Selon coefficient CAF:

Matinée

Période / unité

>1100 € : 52 € / 13€

<1100 € : 45 € / 11 €

<900 € : 37 € / 9 €

<700 € : 16 € / 4 €

Si accueil à la journée : Même grille multipliée par 2.25 (si journée complète)

>1100 € : 117 € / 29.25€

<1100 € : 101.25 € / 24.75 €

<900 € : 83.25 € / 20.25 €

<700 € : 36 € / 9 €

Si la mutualisation avec Aubers se concrétise, il faudra mettre en place un tarif extérieur qui prend en compte la « non prise en charge » par la commune de Fromelles ou d'Aubers (à +5€ par matinée, +12€ par journée pour tous les barèmes).

Les conditions pour bénéficier du tarif Fromellois seraient : Enfant dont l'un des parents habite Fromelles, Enfant scolarisé à Fromelles, Petit-enfant de Fromellois.

### ✓ **Convention effacement des réseaux aériens pour la rue de l'église**

Une convention entre la Mel, commune de Fromelles et la FEAL doit être signée. La Mel fait la tranchée, la Feal s'occupe de l'enfouissement des lignes et de la pose de 3 nouveaux mats et lampes.

Accord du conseil pour signer la convention. *Délibération 2024-05-003*

### ✓ **Convention commerces ambulants**

Suite à plusieurs demandes (création d'un Food truck/friterie, Food truck pizzas, friterie etc ...), il y a lieu de définir une convention d'utilisation du domaine public, même à titre gracieux. Il y a lieu d'en établir une pour le barbier et le camion à pizza actuel.

Le projet de convention est joint en annexe.

### ✓ **Point travaux STL, étage mairie, vidéoprotection**

## STL

Réalisation de la rampe PMR (attente de la facture pour lancer la demande de subvention d'ici juin 2024). Le CCTP et CCAP sont présentés sur les lots menuiserie et

toiture. Nous avons reçu 2 devis avec délais de mise en œuvre pour septembre-octobre. 2 Lots aménagement intérieur et équipement cuisine sont également à faire chiffrer.

### Etage Mairie

Les travaux sont terminés sauf une fenêtre qui sera changée en septembre.

### Vidéoprotection

L'installation est terminée et opérationnelle. Il y a lieu d'attendre la formation des adjoints (29 mai), d'informer la population (papier et panneaux entre village en juin) pour qu'elle soit exploitable.

Voirie : présentation des projets centre bourg, croisement rue de la Joirie, limitation 30 et priorité à droite.

Le calendrier de mise en œuvre n'est pas encore connu de manière détaillée (à priori juin ou juillet pour la limitation à 30 et priorité à droite).

### ✓ ***Grands projets : retour sur l'AMI Lieu partagé, adhésion solaire en Nord, dispositif village d'avenir***

1 candidature est très complète, 2 sont moins abouties mais intéressantes.

Le temps de lire et les différentes activités (ludothèque, repair café, tricot, couture se sont positionnés), de même qu'une autre association hors commune.

Une réunion est prévue le 27 mai à 16h30 pour faire le point.

Adhésion solaire en Nord. Le conseil donne son accord pour l'adhésion à l'association

### *Délibération 2024-05-004*

Monsieur le Maire a eu un retour du CAUE (proposition de stage et d'accompagnement). Accord de principe pour la mise en place du stage sur une durée allant de 2 à 3 mois.

CD2E : une proposition de rencontre serait à fixer fin juin avec l'ensemble des acteurs

**Organisation des élections européennes ELECTIONS  
EUROPEENNES 9 JUIN 2024**

<b>HORAIRES</b>	<b>Président/Suppléant</b>	<b>Assesneur 1</b>	<b>Assesneur 2</b>
<b>8H00- 10H30</b>	Blondel Roselyne	Delattre Myriam	Roussel Dominique
<b>10H30-13H00</b>	Masson Jean-Gabriel	Lagache Véronique	Mouchon Jean
<b>13H00-15H30</b>	Blondel Roselyne	Defevre Amaury	Gernez Nathalie
<b>15H30-18H00</b>	Masson Jean-Gabriel	Chretien Christine	Ingelaere Thérèse

4 assesseurs titulaires présents au dépouillement

Delattre Myriam
Mouchon Jean
Ingelaere Thérèse
Gernez Nathalie

- ✓ ***Festivités / animations : mai à vélo, foulées des Weppes, fête du village, commémoration, camping centre de loisirs...***

Myriam Delattre fait le rappel des différentes manifestations à venir.

***Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h 30***